

DES OBLATS RÉSISTANTS EN ALLEMAGNE

Thomas Klosterkamp, O.M.I.



HÉRITAGE
OBLAT

13

DES OBLATS RÉSISTANTS EN ALLEMAGNE

par
Thomas Klosterkamp, O.M.I.

13

Collection Héritage Oblat
Postulation générale des O.M.I.
Rome, Italie
1998

Traduit de l'allemand par: Ernest Ruch, o.m.i.

La couverture: Claude Tardif, o.m.i.

Imprimé par: Tip. Città Nuova
Largo Cristina di Svezia, 17
00165 Roma (Italia)

DES OBLATS RÉSISTANTS EN ALLEMAGNE: 1939-1945

Introduction

Dans le présent volume d' "Héritage Oblat" nous voulons parler d'Oblats allemands qui sont entrés en conflit avec le Nazisme. Lorsque nous nous référons ici aux "Oblats allemands", nous parlons de la Province d'Allemagne et de ce qui était alors la Province des Allemands des Sudètes (en Tchécoslovaquie). Dans 42 exemples nous décrivons le sort d'Oblats allemands individuels, tout en présentant en même temps la façon d'agir de l'État Nazi contre les institutions des deux Provinces oblates concernées.

Pour permettre au lecteur de mieux comprendre les situations de cette période historique, nous ne pouvons éviter de mentionner dans ses grandes lignes la structuration de la lutte du Nazisme contre l'Église, ni de parler de l'attitude de l'Église catholique en Allemagne face au régime national-socialiste.

Pour une raison inconnue, aucune étude historique d'ensemble n'a encore été faite sur cette période de l'histoire oblate allemande. Les limites de la présente publication m'ont contraint à me concentrer sur l'essentiel. Je dois ajouter que jusqu'à maintenant, les sources disponibles n'ont pas été épuisées. Le présent volume de "Héritage Oblat" ne représente donc qu'un fragment de l'histoire de notre Province pendant cette période.

Le nazisme et l'Église catholique romaine

Deux institutions aux prétentions idéologiques absolues

Dans l'idéologie nazie, qui était parvenue légalement au pouvoir politique en Allemagne en 1933, et dans la doctrine de la foi de l'Église catholique, deux puissances se rencontraient, ayant chacune une vision du monde aux prétentions absolues. Adolphe Hitler, le chancelier du Reich léga-

lement et légitimement élu, n'essaya que brièvement à éviter le conflit ouvert avec l'Église catholique. Dans son premier programme de gouvernement, Hitler appela l'Église catholique, ainsi que les Églises protestantes "...les fondements inébranlables des mœurs et de la vie morale" en Allemagne. Mais dans les cercles du parti, surtout dans ses "discours de table", le Führer ne cachait aucunement ses opinions ni ses intentions réelles lorsqu'il disait:

"Une Église allemande ou un christianisme allemand est une bêtise. Ou bien on est chrétien, ou bien on est allemand. On ne peut pas être les deux à la fois... Certes l'Église catholique est quelque chose de grand ... Ce n'est pas rien d'avoir perduré 2000 ans... mais à présent le temps est passé. La prêtraille le sait fort bien. Ils sont assez rusés pour s'en rendre compte, sans vouloir engager une bataille. Et même s'ils le faisaient, je n'ai aucune intention d'en faire des martyrs. Je vais les présenter comme de vulgaires malfrats. Je leur arracherai leur masque d'honnête gens. Et si cela ne suffisait pas, je les rendrai ridicules et méprisables..."

Voilà le programme non-écrit de la politique nazie concernant les Églises. Il allait également se concrétiser pour les Oblats entre 1933 et 1945. La relation entre le nazisme et le christianisme n'était pas "l'un et l'autre" mais toujours "l'un ou l'autre"! Pour la plupart des catholiques allemands, cette conséquence ultime n'était pas claire dès le début du régime nazi.

L'essai d'une entente: le Concordat d'État

Sur la base d'une conception de "l'un et l'autre" et étant donnée une situation sans avenir pour l'Église face à un gouvernement légalement élu, l'État et l'Église cherchèrent d'abord un terrain d'entente. Le Saint Siège et le gouvernement nazi s'accordèrent le 20 juillet 1933 sur ce qui fut appelé le Concordat d'État (Reichskonkordat). Ce Concordat comprenait l'exclusion complète des deux partis catho-

liques allemands. L'Église ne devait plus être en mesure d'acquérir une influence politique. En échange le Gouvernement du Reich garantissait la protection de l'État pour le travail pastoral, l'enseignement scolaire de la religion catholique dans les écoles d'État, la permanence des écoles privées et des associations catholiques. Le Concordat d'État régla également les relations diplomatiques entre l'épiscopat allemand et le Vatican.

La réalité d'un pouvoir de terreur

L'État nazi ne respecta aucune des obligations inscrites dans le Concordat. Pour l'Église catholique d'Allemagne, l'année 1933 fut le début de la terreur et de l'épouvante. Le pouvoir nazi a été le plus grand défi pour l'Église catholique en Allemagne. Pendant plus de 12 ans, les nazis au pouvoir



État major de la Gestapo, Niederkirchnerstrasse 8, Berlin

essayèrent de combattre l'Église en tant qu'institution. Là où cela n'obtenait pas le résultat escompté, on attaqua sans pitié les représentants de l'Église. De 1934 à 1939 une vague de persécutions commença, mais toujours par petits pas. Des laïcs catholiques perdirent leur vie; les prisons et les camps de concentration se remplirent de résistants chrétiens. Les associations de jeunesse catholique furent combattues sans merci ou dissoutes. Mais en fin de compte, la cible des attaques contre l'Église catholique fut le clergé.

Une enquête réalisée en 1994 par la Conférence épiscopale d'Allemagne établit, qu'entre 1933 et 1945 un total de 8.021 prêtres catholiques, dont 866 religieux, furent frappés par un total de 22.703 décisions despotiques par le régime. Pour 42 Oblats il est établi par document, qu'ils se trouvaient en conflit ouvert avec le Nazisme.

Le chemin vers l'opposition L'encyclique "Mit brennender Sorge"

Le 14 mars 1937, Pie XI, par le truchement de l'Encyclique "*Mit brennender Sorge*", accusait le Gouvernement du Reich allemand, devant l'opinion publique mondiale, de violations de traité en référence au Concordat d'État. Le document pontifical fut distribué secrètement en Allemagne et lu dans toutes les Églises, sans que le Gouvernement n'en ait eu connaissance au préalable. Après cette publication risquée de l'Encyclique, toute la fureur du pouvoir de l'État nazi s'enflamma contre l'Église catholique, ses institutions, ses représentants, et surtout contre les religieux, parmi lesquels les Oblats.

La Province D'Allemagne

Au moment de l'arrivée au pouvoir des Nazis en 1933, la Province d'Allemagne était florissante. Fondée en 1895, elle comptait 449 membres en 1933, et avait 48 novices, 20 postulants et 568 junioristes dans 5 juniorats. La Province était composée de 20 communautés. Les maisons de Langendorf et d'Aix-la-Chapelle n'avaient été fondées qu'en

1932. La Province d'Allemagne allait encore augmenter, jusqu'à atteindre un total de 521 membres au début de la guerre de 1939; elle était alors numériquement la deuxième Province de la Congrégation.

La province des Allemands des Sudètes

Les conditions politiques après la 1ère Guerre Mondiale rendaient nécessaire la fondation de la Province de Tchécoslovaquie. En vue d'un ministère paroissial et d'une pastorale auprès des jeunes, la Province d'Allemagne avait fondé en 1911 une résidence à Warnsdorf, en Bohème, et en 1912 une autre à Frischau, en Moravie. En 1924 celles-ci devinrent les premières maisons de la nouvelle vice province allemande, qui fut érigée en 1927 en Province tchécoslovaque indépendante. Avant 1930 les Oblats y avaient érigé une maison à Eger, un juniorat à Teplei et une résidence au pèlerinage de Gojau, qui devait devenir le noviciat de la Province. Après 1930 furent érigées des résidences à Altwasser et en Bohème, ainsi qu'à Vienne en Autriche. En 1938 la Province comptait 8 résidences pour 64 Oblats, d'origine allemande aussi bien que tchèque. Après l'annexion de la région des Sudètes dans le Reich de la Grande Allemagne de Hitler, le 1er octobre 1938, la Province de Tchécoslovaquie dut prendre le nom de Province des Allemands des Sudètes. Le 14 mars 1939 la Slovaquie s'allia avec le Reich allemand et un jour plus tard Hitler annexa la Tchéquie. La Bohème et la Moravie devinrent des Protectorats du Reich. Ainsi il y eut deux Provinces Oblates sur le territoire du Reich allemand.

L'envoi des Oblats allemands en mission

Les activités pastorales des deux Provinces consistaient dans les missions populaires, la prédication des retraites, l'apostolat de la presse, l'éducation scolaire et la formation d'une relève, ainsi que dans la pastorale paroissiale. Dès ses origines, la Province d'Allemagne fut impliquée dans la fondation des missions étrangères du Sud-Ouest Africain

(aujourd'hui Namibie), de Kimberley (au Sud Afrique) et du Pilcomayo (Paraguay) et elle continua de les assister par l'envoi de personnel missionnaire. Les Oblats allemands étaient également impliqués dans la fondation de la Province de Saint Mary's (Canada) et de la Province centrale des Etats Unis.

Des Nazis dans leurs propres rangs?

Pour la Province des Allemands des Sudètes, le temps de la dictature hitlérienne marqua le début de la fin. La Province fut dissoute en 1946. Pour la Province d'Allemagne, cette période fut sans doute la plus grande épreuve dans un siècle d'histoire. Cette épreuve n'était pas seulement la conséquence de son attitude d'opposition au nazisme, mais représentait également une déchirure interne. On peut s'imaginer que parmi les 500 Oblats, il dut y avoir dès le début des sympathisants avec le parti d'Hitler, c'est à dire le Nationalsozialistische Deutsche Arbeiterpartei (N.S.D.A.P.). On en trouve une preuve dans la publication en 1933 d'un livre par le P. Jakob Drink, (OMI de 1901 jusqu'à son départ de la Congrégation). Sous le titre "*Liberté, pain et travail*", le P. Drink essaya d'une façon superficielle, d'intégrer le christianisme dans l'idéologie nazie. Les Nazis eux-mêmes célébrèrent cet ouvrage comme une "oeuvre gigantesque".

**Le nazisme et
les
communautés
religieuses
catholiques**

Les ordres religieux: "Bras militant de l'église catholique"

La vie religieuse catholique, qui se développait rapidement sous diverses formes et traditions à cette époque, était au coeur du catholicisme allemand. Il n'était donc pas surprenant de voir, qu'aux yeux de l'État nazi la vie religieuse représentait un ennemi puissant. Le Reichsleiter Martin Bormann, dans une instruction secrète au Sicherheitsdienst (S.D.) (Service de Sécurité), réduisit la position du nazisme par rapport aux Ordres religieux au dénominateur commun suivant: "*Les Ordres sont le bras*

militant de l'Église catholique. Ils devront donc être refoulés dans le domaine de leur influence, restreints et finalement anéantis”.

Refoulement, restriction, et enfin anéantissement: le sort des Ordres religieux en Allemagne, et donc aussi celui des Oblats allemands, ne pouvait être plus clairement défini.

Katholiken!

Hitler greift nach einer Krone! Er will die Allmacht, Sein Streben ist Vermessenheit, es widerstrebt irdischem und göttlichem Recht.

Christus ist König!

Darum legt Zeugnis ab für ihn! Gedenket derer, die mit ihrem Leben Zeugnis abgelegt haben, denkt an den unvergesslichen Dr. Klausener, den Führer der katholischen Aktion, denkt an Probst, denkt an unsere Märtyrer. Bekennet Euch gegen menschliche Vermessenheit, die zur Lästerung wird. Belastet nicht euer Gewissen, indem ihr Zeugnis für Hitler ablegt. Gedenket der tiefen Besorgnisse des Heiligen Vaters und der mahnenden Worte der hochwürdigen Herren Bischöfe. Bekennet Euch gegen Hitler!

Affiche anti nazi d'un groupe d'Action catholique.

Très tôt déjà, des procédures préparatoires secrètes pour la lutte contre les Ordres religieux masculins et féminins furent introduites. Le 20 octobre 1934, le bureau de sécurité du Parti nazi décida de faire mesurer et évaluer les terrains et les bâtiments des Ordres et des Congrégations religieuses. On décida également de faire établir un état des finances et autres richesses des communautés religieuses. Le 3 novembre 1934, le bureau de la politique culturelle du parti nazi décida de surveiller étroitement les activités et en particulier l'enseignement des communautés religieuses de l'Église catholique.

Deux types d'action à valeur de propagande pour les Nazis devaient faire perdre aux Ordres et Congrégations religieuses toute crédibilité aux yeux du peuple: Les procès de devises et les procès de moralité.

Les procès de devises intentés aux communautés religieuses catholiques

Au cours de 1935 commencèrent ce qu'on appelait les Procès de devises, dans lesquels on devait reprocher aux religieux des transgressions contre les décrets financiers de l'Allemagne. Les Congrégations se voyaient publiquement humiliées par des condamnations individuelles de certains de leurs membres à des amendes importantes ou à de longues peines d'incarcération. Les Congrégations internationales missionnaires furent particulièrement visées, puisqu'elles devaient continuellement transférer des sommes importantes à leurs missions étrangères.

Il fallut officiellement suspendre toutes les contributions financières pour les missions étrangères des Oblats allemands en Afrique du Sud Ouest, au Canada et au Pilcomayo, et trouver d'autres moyens pour subvenir à leurs besoins à travers l'Administration générale à Rome et à Paris.

Le juniorat allemand St. Charles, situé en Hollande, ne put être soutenu que grâce à des passages illégaux et risqués de la frontière à partir du couvent oblat d'Aix-la-Chapelle tout proche.

La Province oblate d'Allemagne en tant qu'institution fut néanmoins épargnée des grands procès à spectacle, qu'on étalait pour raisons de propagande dans tous les médias de la presse et de la radio. Cependant, certains confrères oblats furent individuellement poursuivis en justice pour des transgressions des lois sur les exportations de devises:

Cas 1: Procès pour exportation illégale de devises

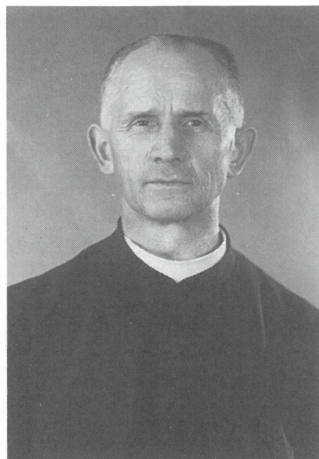
Le Père Fromm, alors Provincial de la Province des Allemands des Sudètes (1939-1946), fut accusé d'avoir collecté de façon illégale, à partir du couvent de Warnsdorf, des fonds pour la communauté oblate. Le procès de devises fut retiré et n'attira aucune amende. Le P. Fromm avait déjà dû

défendre les droits de la Congrégation contre le nazisme alors qu'il était encore Provincial de la Province d'Allemagne (1933-1939).

**P. Johannes
Russ
o.m.i.
1887-1958**

*Cas 2: 42 jours aux arrêts
préventifs*

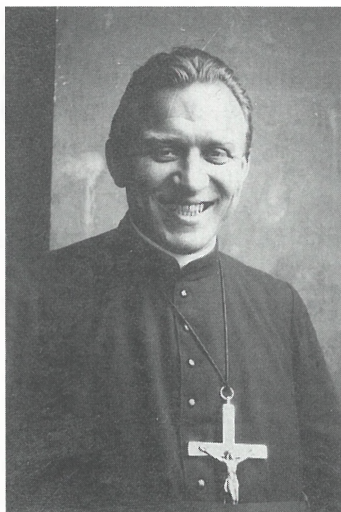
Après un pèlerinage à Lourdes, le P. Johannes Russ dut subir deux interrogatoires par la douane pour exportation de devises. Cela mena à un procès devant le tribunal d'exception de Berlin-Moabit, pour lequel le P. Russ fut gardé aux arrêts préventifs pour 42 jours, après quoi il fut acquitté.



**P. Paul
Schulte
o.m.i.
1897-1974**

Cas 3: Exil en Amérique du Nord.

Il convient de nommer ici un autre Oblat, le P. Paul Schulte, dont la vie fut marquée de façon définitive par la législation nazie concernant les devises. Le P. Schulte, connu comme l'Oblat volant, était alors un des religieux les mieux connus du public en Allemagne. Même au-delà de l'Allemagne il était connu comme le fondateur de la MIVA (Missions-Verkehrs-Arbeitsgemeinschaft), une organisation qui s'occupait de procurer des moyens de transport pour les missions étrangères. Tout d'abord,



les Nazis essayèrent de récupérer le P. Schulte pour leur propagande. Un prêtre catholique qui faisait son travail pastoral en utilisant un avion, et qui plus est, un pilote de chasse renommé pendant la 1ère Guerre Mondiale, avait un potentiel certain de propagande. La MIVA reçut donc tout d'abord le soutien de l'État et les films missionnaires du P. Schulte eurent l'honneur de la dénomination "volksbildend" ("de valeur éducative populaire"). Mais la position du P. Schulte devint toujours plus délicate. Lorsqu'il fut interdit d'envoyer de l'argent à l'étranger, le travail de la MIVA devint impossible. En 1938 le P. Schulte arrêta son travail en Allemagne et s'exila en Amérique du Nord, pour faire avancer la motorisation dans les missions catholiques dans les glaces polaires du Grand Nord Canadien. Lorsque les Etats Unis entrèrent en guerre en 1941, le P. Schulte dut arrêter tout travail et dut rester aux arrêts domiciliaires à la maison oblate de Belleville, USA, afin d'éviter l'internement comme prisonnier de guerre. Il utilisa son temps pour préparer la fondation du pèlerinage de N.D. des Neiges à Belleville. Il ne retournera en Allemagne qu'en 1949.

Les procès d'immoralité

Après la vague des procès de devises, ce fut, à partir de 1937, le tour des procès de moralité, par lesquels les nazis frappèrent le clergé catholique et les Ordres religieux. Ces procédures publiques contre les personnes en position de responsabilité dans l'Église, étaient une réaction directe à l'encyclique de Pie XI: "Mit brennender Sorge". Les Oblats furent préservés de ce genre de procès, par lesquels on essayait de rendre le clergé et les religieux méprisables aux yeux de la population. Il s'agissait ici surtout de poursuites pénales pour des délits d'immoralité dans le domaine de l'homosexualité, qui avaient eu lieu dans quelques Congrégations hospitalières de Frères.

La justice nazie et la presse du Reich faisaient tout pour présenter ces cas individuels tragiques comme étant clairement typiques d'un mode de vie qui était la conséquence du célibat catholique. Les deux types d'actions: les procès de

devises et les procès de moralité causèrent bien des remous dans la presse, mais ne rencontrèrent pas l'écho escompté parmi la population. Ils sont néanmoins un témoignage unique de la propagande détestable et diffamatoire de l'anti catholicisme primaire des nazis. Le début de la guerre en 1939 rendit impossible toute action ultérieure de grande envergure contre l'Église.

La lutte scolaire nazie

La lutte contre les écoles privées catholiques avait commencé dès 1935. Les Nazis voulaient remplacer toutes les écoles confessionnelles par des écoles d'État, ou plus précisément par des écoles nazies. C'est dans ce domaine que les Oblats firent l'expérience des premières restrictions et finalement de la destruction d'un de leur champs d'activités. Avec leurs six Juniorats (Internats scolaires propres à la Congrégation), les Oblats de la Province d'Allemagne et de celle des Allemands des Sudètes furent sérieusement touchés par la lutte scolaire nazie.

1. La première victime de la lutte scolaire nazie fut le Collège des Missions St. Charles, situé à Valkenburg aux Pays Bas, proche de la frontière allemande près d'Aix-la-Chapelle. Par un décret de l'État, toutes les écoles allemandes à l'étranger durent fermer en 1938. Les Oblats durent renvoyer tous les 80 junioristes de St. Charles. Le couvent des Oblats put temporairement continuer à fonctionner, mais sans sa fonction essentielle.
2. Le plus grand Juniorat de la Province d'Allemagne était le Collège des Missions à Burlo, dans le district de Borken en Westphalie. En 1939, le Gouvernement nazi décréta la fermeture de toutes les écoles missionnaires de Westphalie. En mars 1940, les derniers des plus de 100 junioristes d'antan quittèrent le Collège de Burlo.
3. L'École des Missions St. Albert à Obermedlingen, dans la Souabe bavaroise fut fermé en 1940. Au moment de la fermeture il n'y restait plus que 58 junioristes.



Juniorat des Oblats à St. Albert, Obermedlingen, Bavière.

4. Au printemps de 1940, le Juniorat oblat de Teplei dut fermer sous la pression du Gouvernement. Une partie des 60 junioristes furent renvoyés dans leurs familles, tandis que le reste fut transféré pour un temps à Striegau.

5. Cette solution n'était pas appelée à durer bien longtemps. La Maison des Missions de Striegau en Silésie, qui était devenue alors le plus grand Juniorat avec presque 100 junioristes, fut contraint de fermer en 1940. Après la fermeture, le juniorat servit tout d'abord comme camp de réfugiés, puis il devint le Bureau National des Brevets. Avant l'arrivée des Russes à Striegau, l'armée allemande mit le feu au bâtiment, pour détruire les documents du Bureau des Brevets.

La fermeture de tous les juniorats fut un rude coup pour les deux Provinces allemandes, car ces écoles représentaient la base pour une relève pour la Congrégation qui était encore abondante à ce moment-là. Tout comme la communauté de St. Charles, celles de Burlo, Borken, Obermedlingen, Teplei et Striegau continuèrent à fonctionner après la fermeture des juniorats. Mais la fermeture des écoles catholiques ne laissa pas indifférents certains Pères, qui protestèrent contre les mesures prises par les Nazis et exprimèrent publiquement leur point de vue dans leurs prédications.

**P. Johannes
Russ
o.m.i.
1887-1958**

**Cas 4: Une amende de 200 RM (Reichsmark)
pour un sermon.**

Le P. Russ, alors Supérieur du couvent oblat d'Aufhofen, et qui, comme nous l'avons mentionné ci-dessus, avait déjà été traduit en justice pour infraction à la loi des devises et avait fortement critiqué la lutte scolaire nazie au cours d'une mission paroissiale en 1937. Pour cette critique publique de la politique nazie, il fut condamné à une amende de 200 RM par un tribunal à Ravensburg. Plus tard encore, le P. Russ dut se justifier à plusieurs reprises devant la Gestapo pour d'autres sermons.

**La restriction de la presse
et des autres publications catholiques**

La presse et les autres publications catholiques furent, elles aussi, victimes du nazisme. Dès 1933, la loi des rédacteurs (Schriftleitergesetz) avait considérablement restreint la liberté de la presse catholique. Peu à peu on l'utilisa pour interdire les revues catholiques.

Ainsi la revue missionnaire des Oblats d'Allemagne "*Die Monatsblätter der Oblaten der Unbefleckten Jungfrau Maria*" fut interdite en octobre 1939. De même la revue homilétique des Oblats "*Gotteswort im Kirchenjahr*", qui n'avait débuté qu'en 1940, ne fut plus autorisée à paraître à partir de 1942. Ainsi le travail des Oblats pour la presse catholique en Allemagne était annihilé.

**P. Johannes
Ries
o.m.i.
1908**

Cas 5: Interdiction de publier

Les écrits de certains Oblats individuels furent également censurés par l'État. Ainsi, par exemple, le livre de P. Ries: "*Le chrétien entre le temps et l'éternité*", un ouvrage théologique sur l'attitude eschatologique du chrétien, fut saisi et interdit par le "Bureau du Reich pour les publications" (Reichsschrifttumskammer). Comme tous les Oblats engagés dans l'activité scientifique d'enseignement, le P. Ries

fut privé de toute possibilité d'enseigner et de publier. Comme tous les professeurs du Scolasticat (Grands Séminaires propres aux Congrégations), le P. Ries dut se retirer dans la pastorale paroissiale

La 2ème guerre mondiale de 1939-1945

La guerre vint en aide aux Nazis pour d'autres actions contre la vie religieuse. Tout ministère extraordinaire devint impossible. L'oeuvre des retraites et des missions paroissiales des Oblats allemands dut être totalement arrêtée en raison de la situation générale d'urgence en Allemagne. Pour avoir une idée de l'impact qu'a pu avoir sur la Province d'Allemagne ce refoulement de l'oeuvre spécifique des Oblats, il suffit de considérer qu'en 1938, les Oblats avaient prêché 354 Missions paroissiales, comprenant 8525 sermons de mission, et avaient dirigé 382 retraites avec un total de 6249 conférences.

Le seul ministère qui restait ouvert aux Oblats d'Allemagne au début de la guerre, était le ministère paroissial. L'administration provinciale s'efforça donc de placer dans ce ministère les nombreux Pères qui, en raison des circonstances que nous venons de citer, avaient été forcés ou obligés d'arrêter leur ministère propre. Or, selon la loi en vigueur dans le Reich allemand, seul le clergé en ministère paroissial pouvaient être dispensés du service militaire en temps de guerre. Les Supérieurs religieux s'efforcèrent donc de proposer le plus grand nombre possible de Pères aux évêques diocésains, pour qu'ils soient intégrés dans le ministère paroissial. Mais il y avait en Allemagne plus de prêtres que de paroisses et les évêques devaient prendre soin avant tout de leur clergé diocésain. Les Pères oblats qui purent ainsi éviter la conscription pour le service militaire furent donc peu nombreux.

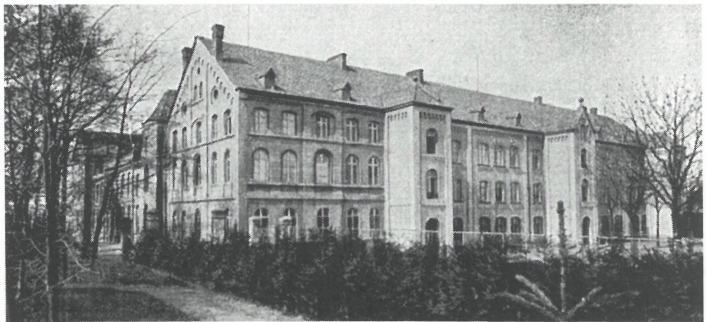
Au début de la guerre, tous les jeunes Pères et Frères, ainsi que tous les Scolastiques furent soumis à la conscription générale. À partir de 1939, sur un total de 521 Oblats allemands, 327 furent enrôlés pour le service de guerre. Il ne

restait donc dans les couvents que les religieux qui avaient été dispensés de service pour des raisons d'âge ou d'infirmité. Ceux qui étaient en paroisse devaient obligatoirement quitter leur communauté. Le début de la guerre conduisit donc à une diminution indésirée des effectifs dans les communautés. Cette situation affaiblit également le rôle missionnaire de la communauté en Allemagne. Nous ne savons pas combien d'Oblats de la Province des Allemands des Sudètes furent appelés sous les drapeaux.

L'assaut des couvents

Pendant la 2ème Guerre Mondiale, le régime nazi essaya une dernière action d'extermination contre les Congrégations religieuses. En 1941 commença dans toute l'Allemagne ce qu'on est convenu d'appeler l'assaut des couvents (Klostersturm). Avant la fin de cette année, plus de 123 maisons religieuses furent expropriées et confisquées par l'État. Les religieux résidants dans ces couvents furent expulsés. Cela toucha également les Oblats.

1. Le juniorat St. Charles à Valkenburg, en Hollande, avait déjà été fermé en tant qu'école. Le 9 février 1941 le couvent lui-même fut confisqué par les SS, sans qu'aucune justification ne fut donnée. La communauté fut sommée de quitter la maison dans les trois heures. Les Pères et Frères furent redistribués sur d'autres résidences. Trois Frères durent rester sur place à Saint Charles pour s'occuper de l'entretien de la propriété, d'abord pour les SS et plus tard pour l'Armée.



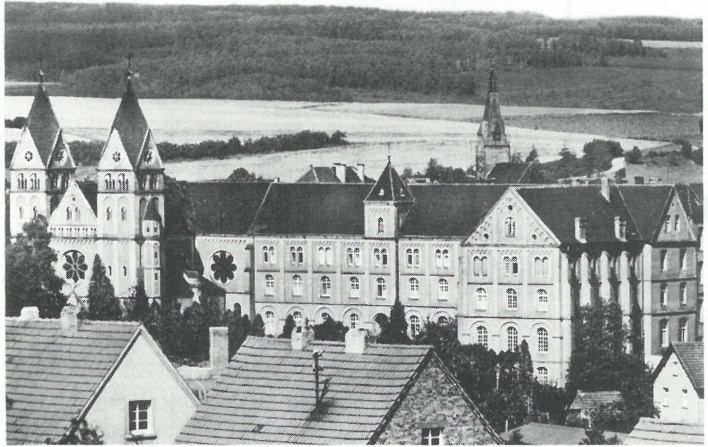
Juniorat de St. Charles, Valkenburg, Holland.

2. Deux semaines plus tard, le 26 février 1941, le couvent St. Boniface à Hünfeld fut dissout par la Gestapo. Hünfeld était alors le coeur de la Province d'Allemagne. Le siège de l'administration provinciale s'y trouvait, ainsi que le Scolasticat pour les futurs prêtres, le noviciat, le centre de formation technique des jeunes Frères, le Marianischer Missionsverein (Association missionnaire de Marie Immaculée) et la revue oblate d'Allemagne (Monatsblätter der Unbefleckten Jungfrau Maria). Tous les fils de la Province se croisaient à Hünfeld et tous les Oblats y avaient vécu au moins une fois au cours de leur formation. Hünfeld était donc le point névralgique pour frapper efficacement toute la Province d'Allemagne.

Déjà pendant la lutte nazie contre l'Église, un certain nombre d'articles calomnieux contre les Oblats avaient parus dans les journaux. Le 7 février 1941 il y eut une première fouille systématique de la maison de Hünfeld par la Gestapo, suivie de deux autres les 11 et 12 février. Le 12 février 1941 l'économiste de la maison fut arrêté. Le 26 février 1941, Mercredi des Cendres, les derniers 80 Oblats appartenant encore à la communauté de Hünfeld furent expulsés. En même temps, tous les Oblats concernés de Hünfeld, avec à leur tête le P. Provincial, Dr. Robert Becker, OMI (1888 - 1974) furent frappés d'une interdiction de séjour sur le territoire de Hesse-Nassau. Le 27 février 1941, à 5.00 heures du matin, après une dernière messe dans l'église du couvent, les Oblats quittèrent les lieux en direction de la gare. Une foule de gens de Hünfeld silencieux longeaient les rues jusqu'à la gare, malgré l'heure matinale. Les Oblats partant allaient être rattachés à d'autres communautés oblates hors de la région de Hesse. On n'avait permis à chacun de n'emporter que 40 RM pour le voyage et quelques effets personnels.

La raison alléguée pour la dissolution du couvent était des prétendues infractions contre les directives en vigueur concernant l'allocation des vivres. Le couvent était considéré comme s'approvisionnant soi-même par les produits de sa propre ferme. Sur la base d'une liste détaillée de la

production, on accusa les Oblats d'une consommation plusieurs fois excédentaire et on les présenta publiquement comme parasites du peuple. En fait, la véritable raison de l'expulsion était le projet des Nazis de transformer la grande propriété du couvent de Hünfeld en une École



St. Boniface, Hünfeld

Administration provinciale, Scolasticat, noviciat, maison de formation pour les frères. Maison mère de la Province.

de la jeunesse hitlérienne. Les prétendues infractions contre l'allocation des vivres n'étaient que des moyens pour atteindre ce but. L'idée d'une école de la jeunesse hitlérienne ne fut cependant jamais réalisée. On utilisa donc le couvent St. Boniface tout d'abord pour y héberger une école évacuée de Brême, puis comme un hôpital militaire, et enfin comme camps de réfugiés. La chapelle de la communauté fut transformée en salle de conférences, dans laquelle était intronisée un buste d'Adolphe Hitler et où pendait un drapeau à croix gammée. Dans les chapelles latérales on avait installé des W.C. pour l'hôpital militaire. L'importante bibliothèque du scolasticat fut transportée à Berlin. Mais la dissolution de la communauté de Hünfeld eut aussi des conséquences dramatiques pour certains Oblats.

**P. Paul
Köthe
o.m.i.
1893-1967**

*Cas 6: 3 ans de prison
pour infractions économiques.*

En sa qualité d'économiste du couvent oblat de Hünfeld, le P. Köthe fut accusé par les Nazis des prétendues infractions économiques, qui conduisirent à la dissolution du couvent de Hünfeld. Après une année en détention provisoire, il fut condamné à cinq ans de prison, dont il purgea deux ans dans la prison de Kassel. Il fut libéré avant le temps en raison d'une maladie contractée pendant la première Guerre Mondiale.

Cas 7: Amende de 1.000 RM

Le Père Dillmann avait vécu la dissolution du couvent de Hünfeld en tant que Supérieur de la maison. Il alla en exil à la maison de Maria Engelpport. À partir du couvent d'Engelpport il voulut rester en contact par correspondance avec tous les confrères au front et tous ceux qui étaient dorénavant dispersés aux quatre coins de l'Allemagne. Lorsque la Gestapo découvrit l'abondante correspondance qu'il tenait, on lui confisqua la machine à écrire et même le papier à lettre. En même temps on lui imposa une amende de garantie de 1.000 RM. Était-ce pour que les Oblats, qui étaient en train de se battre pour le Reich hitlérien, n'apprennent rien sur la dissolution de Hünfeld?

On peut mesurer l'impact psychologique qu'eut l'expulsion des Oblats de Hünfeld sur des Oblats individuels, à partir de deux exemples:

- **Le P. Heinrich Fromm, omi (1888-1941)** avait travaillé comme rédacteur des Monatsblätter der Unbefleckten Jungfrau Maria. L'interdiction de cette revue oblate en octobre 1939 marqua le début de sa décadence mentale. L'expulsion de Hünfeld en 1941 en fit un homme brisé. Après deux ans d'exil dans la maison oblate d'Offenbach, le P. Fromm, qui était devenu renfermé et timide, mourait à l'âge de 52 ans.

- Le deuxième exemple d'un homme qui ne put supporter la pression psychologique de ces années, fut le **P. Matthias**

**P. Stephan
Dillmann
o.m.i.
1881-1950**

Mathar, omi (1883-1962), qui avait été économiste provincial à Hünfeld depuis 1920. Avant la dissolution du couvent St. Boniface il avait dû subir diverses vérifications fiscales et financières de la part du Gouvernement nazi. Dès 1935 déjà, les agissements de la Gestapo étaient dirigés contre l'administration provinciale. Après un tel contrôle économique en 1935, le P. Mathar eut une dépression nerveuse totale. Il devint un homme hésitant et craintif. Il craignait constamment quelque nouvelles réglementations du Gouvernement. En juillet 1935 il fallut le décharger de sa charge d'économiste provincial. Il ne se remit jamais complètement de son épuisement nerveux.

Après cette description détaillée de la dissolution du couvent oblat Hünfeld, nous voudrions encore mentionner deux autres maisons oblates qui furent victimes de l'assaut nazi contre les couvents.

1. La Maison oblate de Saarbrücken avait été confisquée par l'Armée dès le début de la guerre en 1939. Ces mesures coïncidaient avec les activités militaires sur le front de l'ouest et l'évacuation de la ville de Saarbrücken.

2. La Maison oblate d'Aix-la-Chapelle, qui n'avait été fondée qu'en 1932, fut confisquée par la Gestapo en juillet 1941. Les Oblats devaient quitter la maison dans les quatre heures. On donna comme justification de cette évacuation, qui avait été accompagnée d'une perquisition de la maison, les fortes attaques aériennes contre Aix-la-Chapelle en juillet de 1941. On avait apparemment besoin de place pour les familles sinistrées par les attaques aériennes!

**Les
procédures
du régime
nazi
contre des
Oblats
individuels**

Les procédures engagées par les diverses autorités de sécurité nazies contre des représentants ecclésiastiques individuels formaient sans doute le pire chapitre de la lutte nazie contre l'Église. Il y eut aussi un certain nombre d'Oblats qui furent victimes des innombrables actions particulières du pouvoir de l'État. Les exemples qui vont suivre concernant des Oblats individuels, illustrent ce que subirent des laïcs et des membres du clergé catholique allemand, qui

durent faire l'expérience fatale de l'absence de justice, de la peur généralisée et de la violence sans scrupules qu'on rencontre dans une dictature. Les mesures coercitives d'État furent innombrables sous le régime nazi. Elles vont des tracasseries, souvent quotidiennes et des terrifiantes interrogations par la Gestapo, jusqu'à la condamnation à mort.

Dans les pages qui suivent nous distinguerons les diverses façons de procéder des diverses instances nazies, en particulier de la Gestapo, du S.D. ("Service de Sécurité") et des S.S.

Peur

**P. Laurenz
Bünger**
o.m.i.
1908-1984

Cas 8: Tracasseries par la Gestapo

En tant que curé à Kosel, Province des allemands des Sudètes, le P. Bünger fut tracassé par la Gestapo (nous ne connaissons pas les détails), parce qu'en 1941 il avait protesté contre l'expulsion, la déportation et le mauvais traitement infligé à des allemands.

P. Karl Hey
o.m.i.
1907-1993

Cas 9: Plusieurs interrogatoires par la Gestapo

Le P. Hey dut subir une constante surveillance de la part des membres du parti nazi et de la Gestapo. Le 13 mars 1943, il fut interrogé par la Gestapo à Znaim. En octobre 1944 il fut convoqué à un interrogatoire de la Gestapo à Linz.

**P. Heinrich
Beck**
o.m.i.
1900-1959

Cas 10: Fuite vers la Province tchèque

Souvent une peur justifiée devant le régime tyrannique du Nazisme conduisit à une fuite préalable à la date de la convocation devant les autorités. Beaucoup agirent de façon précipitée, mais d'autres savaient pertinemment ce qui les attendrait. Le P. Beck faisait partie des premières victimes de la peur déjà en 1933. Le P. Beck, alors vicaire à Offenbach, avait giflé un gamin de la jeunesse hitlé-

**P. Karl
Lauth
o.m.i.
1901-1985**

rienne. Pour les Nazis cela était considéré non seulement comme contraire aux règles de comportement, mais était en outre considéré comme une attaque contre l'institution d'État qu'était la Jeunesse hitlérienne. L'événement fut dénoncé, mais le P. Beck fut averti à l'avance par un employé d'État catholique, ce qui permit au P. Beck de se soustraire aux procédures pénales par la fuite vers la Province oblate tchèque (plus tard Province des allemands des Sudètes).

Cas 11: Fuite vers le Paraguay

Le Père Lauth faisait partie des gens qui disent tout haut ce qu'ils pensent tout bas. En raison de ses qualités humaines, le Père, encore jeune, fut jugé capable de prendre le poste de Supérieur local au juniorat de Burlo. Le Supérieur n'hésitait pas de proclamer publiquement ses opinions concernant le régime, qu'il taxait de "néopaganisme". Tout comme le P. Beck, le P. Lauth fut averti à l'avance par la population de son arrestation imminente. Lorsque en 1939 la Gestapo se présenta à la maison oblate de Burlo, le P. Lauth avait déjà réussi à fuir vers l'étranger à travers la frontière hollandaise assez proche. Par le Collège des Missions de St. Charles à Valkenburg (Hollande), le P. Lauth réussit à atteindre la Province d'Espagne, où il reçut sa feuille de transfert pour la mission oblate du Pilcomayo (Paraguay). Le Père Lauth travailla dans ce pays jusqu'à son retour en Allemagne en 1976.

Avertissements et menaces

Les avertissements et les menaces faisaient partie des méthodes utilisées quotidiennement par les autorités et les organes officiels de l'État pour intimider le clergé catholique. Les personnes concernées étaient invitées à se présenter dans les bureaux de la Gestapo. Dans bien des cas cette mesure suffisait pour que la personne concernée évite toute déclaration ultérieure. On semait la crainte.

**P. Johannes
Schulte-
Kückelmann**
o.m.i.
1909-1972

Cas 12: Avertissement par la police

Le P. Schulte-Kückelmann, - qui deviendra plus tard de 1967 à 1972 Provincial de la Province d'Allemagne - faisait partie de la communauté d'Allerheiligenberg Lahnstein depuis 1933 en tant que missionnaire populaire. Il fut dénoncé pour un de ses sermons, dans lequel il critiquait le régime. Le Père qui avait à peine 25 ans, fut convoqué et averti par la police. En 1940 le P. Schulte-Kückelmann fut incorporé dans l'Armée comme infirmier.

**P. Gregor
Peter**
o.m.i.
1908-1994

Cas 13: Interrogations par la Gestapo

En raison de son ministère auprès des jeunes et des propos qu'il avait tenus, le Père Peter dut se présenter à la Gestapo pour un interrogatoire. Nous ne possédons pas d'autres détails.

**P. Erich
Schmitz**
o.m.i.
1914-1974

Cas 14: Amende de 800 RM

Après deux interrogatoires par la Gestapo, le P. Schmitz, de la communauté oblate de Warnsdorf, fut condamné à une amende de 800 RM. Les raisons pour cette mesure ne nous sont pas connues, mais la hauteur de l'amende indique le degré sérieux de l'avertissement.

**P. Josef
Schulte**
o.m.i.
1909-1991

*Cas 15: Menace d'incarcération dans un camp
de concentration (KZ)*

Les avertissements pouvaient également devenir des menaces massives, qui portaient une signification existentielle pour la personne concernée. Au début de la guerre, le P. Josef Schulte qui devint plus tard (1966-1972) Assistant général de la Congrégation avait été nommé vicaire dans la paroisse St. Maximilien à Munich. Dès 1937, c'est-à-dire avant les prodromes de la nuit de cristal du 9 novembre 1938, le P. Schulte avait été menacé par la Gestapo, parce qu'il s'était entretenu avec un rabbin juif. L'antisémitisme

était ancré juridiquement dans les lois de Nuremberg de 1935. L'attitude critique du P. Schulte vis-à-vis du régime conduisit en 1942 à une menace par un inspecteur d'école d'incarcération dans un KZ. En mars 1945, un "Ortsgruppenleiter" (= officiel nazi au niveau local) de Munich recommanda son incarcération dans un KZ. La fin toute proche de la guerre lui sauva la peau.

**P. Josef
Windrich**
o.m.i.
1881-1975

*Cas 16: Menace d'incarcération en camp
de concentration (KZ)*

Le P. Josef Windrich OMI fut également menacé d'incarcération dans un KZ. Par cette menace, on força le P. Windrich de quitter son poste de curé à Gojau (Province des Allemands des Sudètes). Il dut se soumettre à plusieurs interrogations par la Gestapo, et subir la confiscation de la salle paroissiale au pèlerinage de N.D. de Gojau et l'interdiction de permettre des pèlerinages.

Discrimination professionnelle

Les restrictions professionnelles étaient un deuxième type de mesures disciplinaires du pouvoir nazi. Parmi ces mesures on comptait l'interdiction de prêcher et/ou d'enseigner, le retrait du permis d'État d'enseignant, etc.

**P. Clemens
Stroick**
o.m.i.
1912-1992

*Cas 17: Interdiction de parler en public
sur le territoire de l'État allemand*

Le Père Stroick fait partie des Oblats auxquels l'exercice de leur profession fut interdit, dans ce cas celle de missionnaire populaire. Le P. Stroick faisait partie de la communauté du St. Nikolauskloster, près de Neuss. En 1938, après un sermon à Cotzen, près d'Aix-la-Chapelle il fut arrêté par la Gestapo. Après 7 jours de détention préventive, il lui fut interdit de prêcher et de parler en public sur tout le territoire de l'État allemand. En 1939 on y ajouta l'interdiction d'enseigner et de publier. Le P. Stroick n'é-

tait donc plus en mesure d'exercer son ministère de proclamation de la parole. Dans la situation qui lui était imposée, le P. Stroik reprit en 1940 des études de théologie à Breslau (aujourd'hui Wrocław). En 1943 il obtint le doctorat en théologie de l'Université de Bonn. En 1949 il fut appelé à enseigner à l'Université oblate Saint Paul à Ottawa, Canada, où il travailla jusqu'à son retour en Allemagne en 1989.

**P. Josef
Dagge
o.m.i.
1887-1949**

Cas 18: Interdiction de prêcher

En 1939, le P. Dagge reçut une interdiction de prêcher pour le district d'Aix-la-Chapelle en raison de propos hostiles à l'État. Le P. Dagge faisait partie de la communauté du Nikolauskloster, tout comme le P. Stroik. Cette sanction devait donc pour le moment mettre fin à son activité.

**P. Theodor
Schäfer
o.m.i.
1900-1976**

Cas 19: Interdiction d'enseigner

Le P. Schäfer était en même temps curé et Supérieur de la résidence oblate à Obermedlingen, en Souabe. En 1942, le "Regierungspresident" (Préfet de Région) d'Augsbourg le déclara "politiquement non-fiable" et lui imposa une interdiction d'enseigner. En 1943 il y eut un certain nombre d'interrogatoires par la police pour avoir célébré des messes non-autorisées le jour de l'Ascension et du Corpus Christi. En effet, pendant la guerre les fêtes religieuses avaient été suspendues par l'État et devaient être reportées au dimanche suivant. Quiconque ne se soumettait pas à ces directives pouvait compter sur de fortes amendes.

**P. Romanus
Misch
o.m.i.
1911-1986**

Cas 20: Amende de 2.000 RM

Le P. Romanus Misch, originaire de Budweis / Province des Allemands des Sudètes dut payer une amende de 2.000 RM pour avoir enfreint à ces lois concernant les jours de fête.

**P. Richard
Wagner**
o.m.i.
1905-1975

Cas 21: Interdiction de toute activité publique

Le 20 avril 1942 le P. Wagner, Supérieur de la communauté oblate d'Altwasser, dans la Province des Allemands des Sudètes, reçut de la part du Bureau principal national de sécurité (Reichssicherheitshauptamt) la condamnation à l'interdiction de parler et l'interdiction d'exercer toute fonction publique. Il n'est plus possible aujourd'hui d'en déterminer les raisons, mais il est fort probable qu'elles étaient liées avec l'activité de missionnaire populaire du P. Wagner.

**P. Albert von
Thenen**
o.m.i.
1906-1985

Cas 22: Interdiction d'enseigner

Il est également établi que le P. von Thenen, de la même Province des Allemands des Sudètes et Recteur de l'église de la résidence à Warnsdorf, fut également interdit d'enseignement. Les autres détails de ce cas, ainsi que des 4 Oblats de la Province des Allemands des Sudètes suivants, ne nous sont pas connus.

**P. Johann
Kässmann**
o.m.i.
1912-1991

Cas 23: Interdiction d'enseigner

Le P. Kässmann, comme pasteur à Aussig-Seesitz fut interdit d'enseignement par les autorités.

**P. Siegfried
Budniok**
o.m.i.
1904-1990

Cas 24: Interdiction d'enseigner

Le P. Budniok, vicaire à Aussig-Seesitz fut également frappé d'une interdiction d'enseignement.

**P. Alfred
Skala**
ex-o.m.i.
1914-?

Cas 25: Interdiction d'enseigner

En mai 1940 le P. Skala, alors vicaire à Frischau-Schönwald fut frappé d'une interdiction d'enseignement.

**P. Franz
Pietsch
o.m.i.
1904-1976**

Cas 26: Interdiction d'enseigner

Le P. Pietsch, alors Administrateur de la paroisse Warnsdorf/Kosel, fut lui aussi frappé d'une interdiction d'enseignement.

Expulsions et interdictions de séjour

Les expulsions de certains districts du Reich allemand faisaient partie des mesures plus drastiques du Gouvernement nazi. De telles expulsions d'un district ou même d'une Province du Reich arrachaient la personne concernée tout simplement du milieu de son activité précédente. Comme le montrent les exemples suivants, cela concernait non seulement des personnes individuelles, mais des communautés entières. L'expulsion des Oblats de Hünfeld le 27 février 1941 a été suffisamment décrite ci-dessus. Tous les membres de cette communauté étaient interdits de séjour dans le territoire de Hesse - Nassau.

**P. Leonhard
Dietmayer
1914-1975
ex o.m.i.**

Cas 27: Expulsion du territoire de la Bavière

Les expulsions et les interdictions de séjour étaient généralement imposées à des personnes individuelles. Le jeune P. Dietmeyer vivait pendant la durée de la guerre comme prêtre assistant à Gundelfingen. Dans le contexte de la dissolution du couvent Hünfeld, l'interdiction de séjour en Bavière lui fut sans doute imposée en raison d'expressions anti-nazies antérieures.

**P. Robert
Schäfer
1901 ? ex
o.m.i.**

*Cas 28: 11 mois d'incarcération
interdiction de séjour dans le district des Sudètes*

En 1941 le P. Schäfer avait été incarcéré pour 11 mois. Il avait prêché sur les "*Phénomènes de terreur d'inspiration idéologique*". Après sa libération, il fut déclaré indigne de service militaire. Lors d'une discussion, il affirma que la fête religieuse de Saint Pierre et Saint Paul était un jour de

fête “*empêchée par l’État*”, ce qui lui valut une amende de 1000 RM et l’interdiction de séjour dans le district des Sudètes.

Procès et peines d’emprisonnement

Comme l’ont montré les exemples des PP. Robert Schäfer et Paul Köthe, les procès et les peines d’emprisonnement pour les membres du clergé avaient également trouvé une justification juridique dans l’Allemagne nazie. La clause de la chaire (“Kanzelparagraph”) ainsi que la loi de perfidie (Heimtücke-gesetz) permettait leur application légale aux membres du clergé qui critiquaient le gouvernement. Dès le début, les Nazis avaient instauré un système de délation, qui fournissait aux autorités les informations désirées concernant les ennemis de l’État.

Pour les Oblats dont le ministère était surtout la prédication, particulièrement pour le grand nombre de missionnaires populaires, il n’était pas difficile d’entrer en conflit avec les autorités. Les délations et les surveillances conduisirent un bon nombre d’Oblats devant les tribunaux ou en prison. La base juridique contre toute critique était fondée par l’État d’injustice nazie sur la clause de la chaire et sur la loi de perfidie.

La clause de la chaire datait de 1871 et était un reliquat du temps du “Kulturkampf”. Cette loi s’appliquait aussi aux membres du clergé qui s’opposaient au régime. En voici la teneur:

“...Un membre du clergé qui, dans l’exercice de sa profession, tient des propos publics devant un groupe de personnes dans une église ou devant plusieurs personnes en un autre lieu, et se sert de ses propos pour s’exprimer sur des affaires concernant l’État, de manière à mettre en péril la paix, sera puni d’une peine de prison jusqu’à 3 ans...”

**P. Johannes
Zimmermann**
o.m.i.
1908-1965

Cas 29: Dénonciation pour abus de chaire

Le P. Zimmermann s'était rendu coupable d'une infraction contre la clause de la chaire en 1936. Dans des sermons le Père déclara le Nazisme explicitement comme une "idolâtrie". Le P. Zimmermann fut dénoncé. Il n'y eut pas de suite devant un tribunal, car ses supérieurs l'avaient auparavant transféré à Striegau en Silésie.

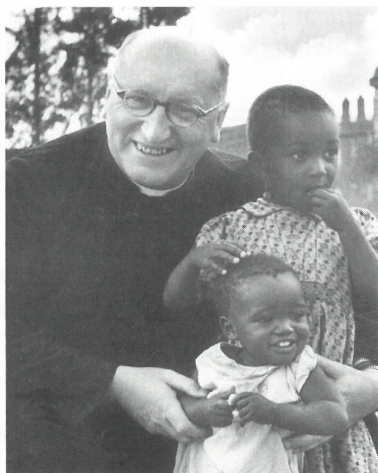
**P. Heinrich
Künker**
o.m.i.
1885-1960

Cas 30: Procès pour abus de chaire

Le Père Künker dut également comparaître devant le tribunal pour avoir fait des commentaires contre l'État au cours d'une semaine missionnaire. Un non-lieu fut déclaré le 10 août 1939.

**P. Franz
Kister**
o.m.i.
1904-1989

Cas 31: Dénonciation pour abus de chaire



Le P. Kister fut accusé d'avoir fait des affirmations hostiles au régime au cours de deux sermons. Grâce aux efforts d'un avocat à Francfort, on laissa tomber cette accusation. Pendant une visite dans sa commune d'origine, Grüsselbach, près de Hünfeld, on l'accusa d'abus de chaire. Les procédures s'étirèrent de 1935 jusqu'en 1939. Comme aucune peine supérieure à 6 mois n'était possible, le P. Kister tomba sous le coup d'une amnistie en 1939. Lorsque pour la protection des confrères polonais, le P. Kister fut nommé Supérieur de la maison oblate de Katowice, qui était alors occupé, il se distingua par son courage vis-à-vis des SS. Il existe des

documents qui montrent que le P. Kister accusa un officier SS devant un tribunal, parce que celui-ci l'avait nommé "Bolcheviste".

**P. Jakob
Steffes**
o.m.i.
1898-1966

Cas 32: 5 semaines de détention préventive

Le P. Steffes appartenait à la maison d'Oberelchingen. En raison d'un sermon du 14 septembre 1941, il se trouva en conflit avec la Gestapo. Dans ce sermon il avait affirmé que, derrière la décision d'enlever les crucifix des écoles, il y a la seule intention d'exterminer le christianisme. Sur cette accusation le P. Steffes fut mis en détention préventive pour 5 semaines. Le décret de détention préventive était signée par le Ministre de l'Intérieur.



**P. Nikolaus
Stehle**
o.m.i.
1878-1957

Cas 33: un an de prison

Le P. Stehle était Supérieur de la maison d'Aufhofen, et avait déjà prêché comme missionnaire populaire en 1927 contre le nazisme alors en forte croissance. Il dut se défendre en 1939 devant le tribunal régional d'Ulm pour plusieurs sermons contre le régime. Le tribunal le trouva coupable et le condamna à un an de prison, qu'il purgea dans la prison d'Ulm.

La loi de perfidie: À partir de 1934, toute critique contre le régime ou l'État nazi et ses représentants tombait sous le coup de la loi de perfidie et était punissable sous la loi.

Ainsi fut créée une instance juridique contre toute expression d'opinion contraire au régime. Voici le texte de cette loi: *“Quiconque tient publiquement des propos haineux, provocateurs ou révélant une attitude dépréciative envers les personnalités directrices de l'Etat ou du parti (NSDAP), ou envers leurs décisions ou les structures établies par eux, de façon susceptible de saper la confiance du peuple dans le leadership politique, est passible d'une peine de prison...”*

**P. Gregor
Möder**
o.m.i.
1908-1985

Cas 34: 4 mois en détention provisoire

Le 30 mars 1939, le P. Möder fut arrêté pour violation de la loi de perfidie et condamné à 4 mois de détention. La peine fut cependant considéré comme ayant été purgée par la détention provisoire qu'il avait déjà subie. Au cours d'un remplacement effectué à Oberufhausen près de Hünfeld, le P. Möder avait dit dans un sermon: *“Le danger du bolchévisme reste encore toujours grand, et il a été encore augmenté par la fraternisation entre Staline et Hitler. Je vous invite à ne pas vous battre avec des baïonnettes, mais avec le Rosaire”*.

Dénoncé par un des chefs locaux du parti nazi pour ces propos, la discussion avec la Gestapo révéla son manque de fiabilité, ce qui lui évita la conscription dans l'armée. Lorsque, vers la fin de la guerre, le P. Möder était une nouvelle fois recherché par la Gestapo, il préféra se réfugier dans une cachette.

**P. Luzian
Schaller**
o.m.i.
1903-1976

Cas 35: Interrogé à plusieurs reprises par la Gestapo

Le P. Schaller fut dénoncé le 2 mai 1939 pour de prétendues offenses contre la loi de perfidie. Le tribunal d'exception de Munich arrêta les procédures pour insuffisance de preuves. Par la suite, le P. Schaller fut questionné encore plusieurs fois par la Gestapo pour divers délits. En 1942 il s'agissait de son activité dans la pastorale des étrangers. En 1943 on lui reprocha des délits contre la loi

des quêtes, et en 1944, on essaya d'étayer une possible suspicion de sabotage, en raison des nombreux voyages du P. Schaller.

P. Wilhelm Schäfer
o.m.i.
1897-1961

Cas 36: Interdiction d'enseigner

Le même jour que le P. Schaller, le 2 mai 1939, le Père Wilhelm Schäfer, du couvent oblat de Gojau était également dénoncé pour crime contre la loi de perfidie. Les investigations du tribunal spécial de Munich furent arrêtées le 20 janvier 1940 par l'amnistie déclarée par le Führer le 9 septembre 1939. En octobre 1940 le président du Gouvernement imposa au P. Schäfer une interdiction d'enseigner pour "*comportement à l'école de nature préjudiciable à l'Etat*". Le P. Schäfer avait tenu des propos concernant l'entrée de la Wehrmacht à Paris le 14 juin 1940.

P. Johannes Degenhardt
o.m.i.
*1912

Cas 37: Condamné à un an de prison



Le P. Degenhardt, vicaire à Warnsdorf (Province oblate des Allemands des Sudètes 1941-1942) fut arrêté par la police et placé en détention du 2 février au 23 mars 1942 à Leipzig pour des propos politiques qu'il avait tenus. En même temps il reçut un ordre de conscription pour l'armée, auquel il obéit après sa détention provisoire. Le P. Degenhardt fut condamné in absentia à un an de prison pour offense contre la

loi de perfidie, bien qu'à ce moment il était déjà engagé comme infirmier au front. Par conséquent l'application de la peine fut suspendue pour la durée de la guerre.

**P. Franz
Schoenen**
o.m.i.
1892-1989

Cas 38: un an de prison



Dans un magasin de Hünfeld, le P. Schoenen tint des propos politiques dépréciatifs et fut par conséquent arrêté pour “*propos considérablement hostiles à l’État*”. Après la longue détention provisoire habituelle, son procès commença le 10 avril 1940. Pour offense contre la loi de perfidie, le P. Schoenen fut condamné à un an de prison, qu’il purgea dans la prison de police de Kassel.

**P. Karl-Josef
Montag**
o.m.i.
1885-1969

Cas 39: 10 semaines en détention par la Gestapo

Le P. Montag, curé de Frischau dans le district des Sudètes, fut tenu en détention du 25 août au 7 Novembre 1942 par la Gestapo de Znaim, pour propos critiquant le Gouvernement, et donc contraires à la loi de perfidie.

**P. Johannes
Nicolaus**
o.m.i.
1882-1951

Cas 40: Deux ans en prison

Le P. Nicolaus passa deux ans en prison du temps du Troisième Reich pour raisons politiques. Les détails de cette arrestation ne peuvent plus être précisément reconstitués, mais la raison en était comme toujours une offense contre la loi de perfidie.

Déportation dans un camp de concentration (KZ)

L’incarcération dans un KZ faisait partie des mesures qu’on craignait le plus dans l’État Nazi. Cette déportation dans un KZ, soumis à la Gestapo ou aux SS, signifiait la mort cer-

taine pour beaucoup, surtout pour des personnes âgées ou de santé fragile. Dans le KZ de Dachau, il existait un Bloc des prêtres, où étaient emprisonnés exclusivement des membres du clergé. Depuis 1940 environ 1.800 prêtres catholiques étaient incarcérés à Dachau, principalement des polonais, parmi lesquels 20 Oblats de la Province de Pologne, dont 4 moururent à Dachau. Sur les 418 prêtres allemands incarcérés pendant le temps des Nazis dans les divers KZ, 110 y moururent. En 1941, rien que dans le bloc des prêtres à Dachau, 112 prêtres allemands étaient incarcérés.

**P. Engelbert
Rehling**
O.M.I.
1905-1976

Cas 41: incarcéré 4 ans en KZ.

Le P. Rehling fut le seul Oblat allemand à être incarcéré en KZ. Le jeune missionnaire populaire avait été dénoncé en 1934 pour des "propos pacifistes" tenus au cours d'un sermon de mission. La procédure contre lui fut arrêtée, mais le P. Rehling était maintenant fiché à la Gestapo. Lorsque le P. Rehling contredit un facteur dans une discussion politique, il fut dénoncé une deuxième fois à la Gestapo. Le 28 octobre 1941, le Père fut arrêté à Kaldenhausen. Après deux mois en détention préventive à Münster, le P. Rehling fut transféré au KZ de Dachau, où il devait purger sa peine parmi les autres prêtres dans le bloc des prêtres. En 1942 le bureau de la Conférence des évêques de Fulda intervint auprès du Gouvernement, mais leur protestation resta sans effet. Le P. Rehling souffrit beaucoup pendant ces 4 ans au KZ: travaux forcés, tracasseries et maladies. À Dachau il n'y avait aucun espoir de libération. Ce n'est que la fin de la guerre et l'écroulement de l'État



nazi qui signifia la libération pour les quelques survivants, dont le P. Rehling.

La peine de mort

Du temps du gouvernement nazi, la peine de mort fut prononcée pour des motifs variés contre un total de 59 prêtres allemands. Parmi eux un Oblat.

**P. Friedrich
Lorenz
o.m.i.
1897-1944**

Cas 42: Condamné à mort

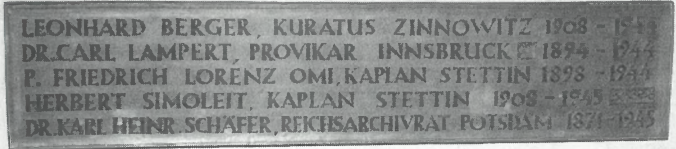


*P. Friedrich Lorenz, o.m.i.,
aumônier militaire.*

Depuis 1942, le P. Lorenz était vicaire dans la paroisse principale Saint Jean Baptiste à Stettin, où il travaillait dans le ministère de la diaspora de Poméranie. De temps à autre le P. Lorenz rencontrait des collègues prêtres et des soldats. Un seul civil se joignit à ce groupe de discussion: apparemment un catholique engagé, originaire d'Autriche et qui était étranger à Stettin. En réalité il s'agissait d'un employé de la Gestapo, qui s'était infiltré

comme espion dans ce groupe. Dans ces réunions on ne parlait pas uniquement de la foi et de l'Église, mais on échangeait des idées sur la guerre, la politique et le nazisme. Les membres du clergé n'était pas avertis de critiques contre le nazisme. L'agent de la Gestapo, qu'on n'avait pas su démasquer, transmettait fidèlement tout ce qui se disait. Dans la nuit du 4 au 5 février 1943, le P. Lorenz, ainsi que 13 autres prêtres de la région de Stettin furent arrêtés. Aux

interminables interrogatoires et tortures, succédèrent 21 mois d'incarcération. Le 23 septembre 1944, après deux procès pour "Infractions contre la loi de la radio" - le P. Lorenz avait écouté une émission d'un poste anglais - pour "Corruption du moral de l'armée" par les discussions avec



*Plaque-souvenir, des "cinq martyres de Berlin"
dont le P. Lorenz. Cathédrale de Berlin.*

des soldats et pour "Appui à l'ennemi" au cours de conversations avec des travailleurs requis français, le P. Lorenz fut condamné à mort. Le 13 novembre 1944, à Halle, la sentence fut exécutée par la guillotine. Des recours en grâce par l'évêque de Berlin et le Provincial d'Allemagne furent repoussés.

Conséquences de la guerre

La 2ème Guerre Mondiale avait, elle aussi, ses racines dans le nazisme. Pour de nombreux Oblats elle signifiait souvent de grandes souffrances, aussi bien pour ceux qui avaient été dispensés du service militaire que pour ceux qui avaient combattu au front.

Morts ou disparus en guerre, ou bien non-retournés à la vie oblata

82 des 327 Oblats incorporés dans l'Armée perdirent la vie pendant la guerre: 56 moururent au front ou, par suite de blessures, à l'hôpital militaire. 26 restent disparus jusqu'à ce jour.

72 Oblats, surtout Scolastiques ou jeunes Frères en vœux temporaires, ne rejoignirent pas la communauté oblata après les troubles de la guerre.

42 firent la douloureuse expérience de plusieurs années comme prisonniers de guerre. 37 d'entre eux n'était pas encore rentrés dans leurs couvents en Allemagne à l'été de 1947.

Tous ces confrères comptent aussi parmi les victimes de la tyrannie martiale nazie. La Province d'Allemagne comptait 521 membres en avril 1939. En 1947 ils n'étaient plus que 384. La Province des Allemands des Sudètes diminua de 64 membres au début de la guerre à 44 Oblats après la guerre.

La situation dans les communautés

Pour les quelques 230 Oblats des deux Provinces, qui ne furent pas appelés sous les drapeaux, principalement des Oblats âgés, la guerre représentait, en plus des terreurs déjà nommées, les soucis et les besoins généraux. En tant que pasteurs et en tant qu'hommes, les Oblats partagèrent les souffrances de la population civile: craintes des bombardements aériens, soucis pour la nourriture et le logis.

Dans la Province d'Allemagne, les couvents de Kronach et de Lahnstein furent sérieusement endommagés par des bombardements, mais restèrent habitables. Les couvents oblats de Gelsenkirchen et d'Essen-Borbeck, par contre, furent plus fortement touchés. La maison de Breslau fut tellement endommagée en février 1945, qu'elle dut être abandonnée. Lors d'un bombardement pendant l'été de 1944, l'église paroissiale et la maison oblate de Stettin-Züllchow furent totalement détruites. D'autres résidences subirent de moindres dommages.

Dans la Province des Allemands des Sudètes, les résidences d'Aussig et d'Eger furent fortement bombardées, tandis que le couvent oblat d'Altwasser fut détruit par le feu après un bombardement.

Les couvents oblats confisqués ou réquisitionnés: Hünfeld, St. Charles, Aix-la-Chapelle et Saarbrücken furent restitués

aux Oblats peu après la guerre. Les résidences dans les zones de l'Est de l'Allemagne d'avant guerre à Breslau, Langendorf, Striegau et Stettin durent être abandonnées aux autorités d'occupation soviétiques. La Province des Allemands des Sudètes n'avait plus, en 1946, que les résidences de Gojau, Warnsdorf et Eger, car tous les Pères allemands avaient été expulsés de Tchécoslovaquie.

Postface

L'histoire des Oblats allemands au temps du nazisme ressemble à celle de nombreuses Congrégations d'hommes en Allemagne, qui durent se débattre avec le nazisme. Les Oblats allemands, comme membres des Provinces d'Allemagne et des Allemands des Sudètes, ont donné un témoignage de résistance, aussi bien au niveau de la pensée, que de son expression publique. Ce qui se passait dans le monde entre 1933 et 1945 ne les laissait pas indifférents, ni en tant que représentant de l'Église catholique, ni en tant que religieux. Certains ont pris le risque d'y laisser leur vie, en s'engageant en faveur de la vérité. Ce fut un temps où la vie religieuse demandait à être vécue avec détermination.

Les menaces, les persécutions, mais aussi en grande partie la guerre du temps de l'impitoyable appareil du pouvoir nazi, ont laissé de profondes traces chez beaucoup d'Oblats allemands. Cela a fait d'eux des personnalités de tempérament. Les témoignages de ces Oblats allemands du passé, que nous venons de décrire ici de manière trop succincte, et par conséquent trop superficielle, nous interpellent à la radicalité et à la détermination dans notre monde d'aujourd'hui.

“Aujourd'hui encore il s'agit de donner à Dieu ce qui est à Dieu, car ce n'est qu'ainsi que sera donné à l'homme ce qui est à l'homme”.

(Père Rupert Mayer SJ)

HÉRITAGE OBLAT 1998

- 7. Des Oblats, Témoins de la Foi: 1831-1997**
Soixante-huit Oblats qui ont perdu la vie en lien avec leur ministère.
- 8. Cavaliers du Christ, des Oblats au Texas**
Premières chevauchées missionnaires des Oblats au Texas et au Mexique
- 9. Martyrs Oblats d'Espagne**
Vingt-deux Oblats tués en 1936 pendant les troubles d'Espagne.
- 10. Frères Oblats aux Glaces Polaires**
L'épopée de Frères oblats, missionnaires exceptionnels.
- 11. Oblats Victimes au Grand Nord Canadien**
Cinq Oblats tués dans les missions du Nord Canadien
- 12. Cinq Oblats de La Brosse**
Pris dans les drames de la Deuxième Guerre mondiale cinq Oblats sont exécutés
- 13. Des Oblats Résistants en Allemagne**
Quarante-deux Oblats allemands ont souffert pour leur résistance au nazisme
- 14. Oblats au Bord du Mékong**
Alors que le communisme prend pied au Laos, six missionnaires oblats sont exécutés.

Postulation Générale des O.M.I.
C.P. 9061
00100 Roma-Aurelio-Italie